conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sika Boom®-Cleaner



Date de dernière parution: 28.01.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sika Boom®-Cleaner

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Détergent, Traitement de surface/finition

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur Sika Schweiz AG

Tüffenwies 16 8048 Zürich

Téléphone +41 58 436 40 40

Téléfax

Adresse e-mail de la perrpc@ch.sika.com

sonne responsable de FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse CH-8028 Zurich

+41(0)44 251 51 51 / Speed calling: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.

> H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet

Pays CH 100000030189

1 / 17



conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Sika Boom®-Cleaner

Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0 Date d'impression 07.10.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles

sur les Dangers

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessè-

chement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder

à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas

fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur

toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après

usage.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un

endroit bien ventilé.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas

exposer à une température supérieure à 50

°C/ 122 °F.

Elimination:

P501

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu

d'élimination conformément à la réglementa-

tion locale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétone

Etiquetage supplémentaire

La fiche d'information pour le personnel médical est disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sika Boom®-Cleaner

Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0 Date d'impression 07.10.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
acétone	67-64-1	Flam. Liq. 2; H225	>= 40 - < 60
	200-662-2	Eye Irrit. 2; H319	
	606-001-00-8	STOT SE 3; H336	
	01-2119471330-49-	(Système nerveux	
	XXXX	central)	
		EUH066	
Substances avec limite d'exposition	n sur le lieu de travail :		
isobutane	75-28-5	Flam. Gas 1A; H220	>= 25 - < 40
	200-857-2		
	601-004-00-0		
	01-2119485395-27-		
	XXXX		
propane	74-98-6	Flam. Gas 1A; H220	>= 10 - < 20
	200-827-9		
	601-003-00-5		
	01-2119486944-21-		
	XXXX		

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

relatif aux détergents CE

648/2004

Conformément au règlement : 30 % et plus: Agents de surface non ioniques, Hydrocarbures

aliphatiques

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

S'éloigner de la zone dangereuse. Conseils généraux

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

En cas d'inhalation Amener la victime à l'air libre.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sika Boom®-Cleaner

Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0 Date d'impression 07.10.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

En cas de contact avec la

peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Larmoiement excessif

> Erythème Perte d'équilibre

Vertiges

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé

et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

effets irritants Risques

> Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvérisateur d'eau Poudre sèche

Mousse

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

gereux

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sika Boom®-Cleaner



Date de dernière parution: 28.01.2025

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Refusez l'accès aux personnes non protégées

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition profession-

nelle (voir chapitre 8).

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prendre des mesures de précaution contre les décharges

électrostatiques.

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipula-

tion des produits chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Prendre les mesures

nécessaires contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisa-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sika Boom®-Cleaner



Date de dernière parution: 28.01.2025

tion. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Stocker conformément aux réglementations locales.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant utilisation, consulter la version la plus récente de la

notice produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle *	Base *
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	500 ppm 1.200 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail			urité et de
		VLE	1.000 ppm 2.400 mg/m3	CH SUVA
isobutane	75-28-5	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	CH SUVA
		VLE	3.200 ppm 7.600 mg/m3	CH SUVA
propane	74-98-6	VLE	4.000 ppm 7.200 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail			urité et de
		VME	1.000 ppm 1.800 mg/m3	CH SUVA

^{*}Les valeurs mentionnés ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom do la substance	NoCAS	Paramàtros do	Heure d'échan-	Base
Nom de la substance	NOCAS	Paramétres de	rieure d'echan-	Dase
		contrôle	tillonnage	

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Sika Boom®-Cleaner

Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0 Date d'impression 07.10.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

acétone	67-64-1	Acétone: 50 mg/l (Urine)	fin de l'exposi- tion, de la pé- riode de travail	СН ВАТ
		Acétone: 1.38 mmol/l (Urine)	fin de l'exposi- tion, de la pé- riode de travail	CH BAT

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Protection des mains

Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits

chimiques.

Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des

projections:

Gants en caoutchouc butyle/nitrile (> 0,1 mm)

Les gants souillés devront être retirés. Pour une exposition permanente:

Gants en Viton (0.4 mm) temps de protection >30 min.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon

ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, panta-

lon long).

Protection respiratoire : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équi-

pement de protection respiratoire.

Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil

de protection respiratoire retenu.

filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm P1: Substance inerte; P2, P3: matières dangereuses

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer

les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sika Boom®-Cleaner

Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0 Date d'impression 07.10.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique aérosol

Forme Produits chimiques sous pression

Couleur incolore Odeur d'acétone

Point/ intervalle de fusion /

Point de congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition Donnée non disponible

Inflammabilité Aérosol extrêmement inflammable.

Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflamma-

bilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflamma-

bilité inférieure

Donnée non disponible

Point d'éclair Non applicable

Température d'auto-

inflammation

> 240 °C

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

pΗ env. 5 - 6 (20 °C)

Concentration: 39,5 %

Viscosité

Viscosité, dynamique 0,32 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur 8300 hPa

env. 0,65 g/cm3 (23 °C) Densité

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sika®

Sika Boom®-Cleaner

Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0 Date d'impression 07.10.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la parti-

cule

Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

:

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiquë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

acétone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 76 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sika®

Sika Boom®-Cleaner

Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0 Date d'impression 07.10.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 dermal (Lapin): 20.000 mg/kg

née

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sika ®

Sika Boom®-Cleaner

Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0 Date d'impression 07.10.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acétone:

Toxicité pour les : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

algues/plantes aquatiques 530 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Jik

Sika Boom®-Cleaner

Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0 Date d'impression 07.10.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

Potentiel de réchauffement planétaire

Rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Composants:

propane:

Potentiel de réchauffement planétaire de 20 ans: 0,072 Potentiel de réchauffement planétaire de 100 ans: 0,02 Potentiel de réchauffement planétaire de 500 ans: 0,006

Durée de vie dans l'atmosphère: 0,036 a

Efficacité radiative: 0 Wm2ppb

Information supplémentaire: Composés divers

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la

production de déchets.

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir

des restes de produit.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

prenant toutes précautions d'usage.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par

une entreprise autorisée de collecte des déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

autorités locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et canalisations.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 1950 IMDG : UN 1950 IATA : UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : AÉROSOLS IMDG : AEROSOLS

IATA : Aerosols, flammable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sika[®]

Sika Boom®-Cleaner

Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0 Date d'impression 07.10.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADR : 2 2.1

IMDG : 2.1 IATA : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1 Code de restriction en tun- : (D)

nels

Remarques : Transport selon le chapitre 3.4 (LQ) possible

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 2.1 EmS Code : F-D, S-U

Remarques : Transport selon le chapitre 3.4 (LQ) possible

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 203

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

IATA (Passager)

Instructions de conditionne : 203

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage : Non réglementé Étiquettes : Flammable Gas

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

IMDG

Polluant marin : non

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne- : non

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne- : non

ment

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sika Boom®-Cleaner



Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0 Date d'impression 07.10.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :

- enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou

enregistrées par nous, et/ou
exclues du règlement, et/ou
exemptées d'enregistrement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises

en compte:

Numéro sur la liste 75

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Aucun des composants n'est réper-

torié (=> 0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 2024/590 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 50.000 kg contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la réduction des

risques liés aux produits chimiques Non applicable

(ORRChim, SR 814.81)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sika ®

Sika Boom®-Cleaner

Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0 Date d'impression 07.10.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

П

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201) Classe de pollution de l'eau : pollue faiblement l'eau

Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Composés organiques vola-

tils

: La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques

volatils (VCOV)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 100% w/w

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées

de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 100% w/w

Autres réglementations:

75/324/CEE

Art. 4 al. 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115) et art. 1 lit. f de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Gas : Gaz inflammables
Flam. Liq. : Liquides inflammables

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

CH BAT : Switzerland. Liste des VBT

CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



Sika Boom®-Cleaner

Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0 Date d'impression 07.10.2025

Date de dernière parution: 28.01.2025

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée ADR : Accord européen relatif au transport international des mar-

chandises Dangereuses par Route

CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived no-effect level

EC50 : Half maximal effective concentration

GHS : Globally Harmonized System

IATA : International Air Transport Association

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 : Median lethal dosis (the amount of a material, given all at

once, which causes the death of 50% (one half) of a group of

test animals)

LC50 : Median lethal concentration (concentrations of the chemical in

air that kills 50% of the test animals during the observation

period)

MARPOL : International Convention for the Prevention of Pollution from

Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978

OEL : Occupational Exposure Limit

PBT : Persistent, bioaccumulative and toxic PNEC : Predicted no effect concentration

REACH : Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament

and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency

SVHC : Substances of Very High Concern

vPvB : Very persistent and very bioaccumulative

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Aerosol 1 H222, H229 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Eye Irrit. 2 H319 Méthode de calcul STOT SE 3 H336 Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente!

CH / FR

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Sika Boom®-Cleaner

Date de révision: 22.08.2025 Version 8.0

Date de dernière parution: 28.01.2025



Date d'impression 07.10.2025